

***Projet d'accueil des plaines
de vacances de la Commune de Musson
Place de l'Abbé Goffinet, 1 - 6750 Musson***

Apprendre la vie en groupe

Etre créatif et découvrir

Favoriser l'accueil des petits

Les enfants

Les animateurs

S'amuser

Etre attentif au bien-être

Accueillir en toute sécurité



Vive la plaine!

Ce projet d'accueil est commun à toutes les plaines organisées par la commune de Musson.

I. PROJET PEDAGOGIQUE

I 1. NOS VALEURS :

Le projet pédagogique s'articule autour de six grandes valeurs, définies par le pouvoir organisateur.

- 1. ACCUEILLIR L'ENFANT EN TOUTE SECURITE.**
- 2. ETRE ATTENTIF AU BIEN ETRE DE L'ENFANT.**
- 3. FAVORISER L'ACCUEIL DES TOUT PETITS.**
- 4. S'AMUSER EST UNE PRIORITE.**
- 5. ETRE CREATIF ET DECOUVRIR TOUT AU LONG DE LA PLAINE.**
- 6. APPRENDRE LA VIE EN GROUPE, LE RESPECT DE LA NATURE ET LA CITOYENNETE.**

I 2. NOS OBJECTIFS :

Après plusieurs concertations, voici comment les coordinateur(trice)s et les animateur(trice)s vont mettre en œuvre ces différentes valeurs et les exploiter tout au long de la plaine.

1. ACCUEILLIR L'ENFANT EN TOUTE SECURITE :

Des **grilles** ferment toutes les implantations. Un **fléchage** à l'intérieur du bâtiment permet aux parents et aux enfants de s'orienter facilement.

Une **trousse de secours** est à disposition de l'équipe d'animation. Des trousse de secours portables ainsi que des gilets fluo sont emportés lors de chaque sortie. Des **badges d'identification** avec le numéro de téléphone du coordinateur sont distribués lors des excursions.

Des **casquettes** sont à disposition. Les animateurs sont formés et à même d'adapter les activités prévues en fonction de la météo.

En cas de forte chaleur, la Buissonnière dispose de **parasols**.

2. ETRE ATTENTIF AU BIEN ETRE DE L' ENFANT :

Les enfants et les parents ont à leur disposition le programme de la semaine et les photos des animateurs dans le couloir principal. Le lundi matin, les animateurs leur expliquent le déroulement de la semaine.

Chaque groupe d'enfants a son animateur de référence ce qui facilite les échanges et les liens entre enfants et animateurs.

Toute l'équipe d'animation possède un t-shirt de la plaine nominatif. C'est un repère rassurant pour les enfants et leurs parents.

A Rigololand, l'accueil du matin est réalisé par la même équipe tout au long de la semaine. Les animateurs s'intéressent aux envies et aux choix des enfants. Dans la mesure du possible, ils adaptent le planning en fonction de ceux-ci.

Les animateurs font très attention au respect du rythme des enfants tout au long de la journée et quel que soit leur âge.

Les groupes d'enfants ont un nombre suffisant d'animateurs qui les accompagnent : 1 pour 8 enfants de 3 à 6 ans et 1 pour 12 enfants de 7 à 15 ans. Les normes de l'ONE sont ainsi respectées. A Rigololand, les groupes d'enfants portent chacun un nom. Les voici des plus petits aux plus grands : les poussins, les lutins, les schtroumpfs, les marsupiaux, les spirous, les indestructibles et les aigles.

Les animateurs de la plaine sont attentifs aux comportements des enfants. Ils règlent du mieux possible et très rapidement les mésententes, les disputes. Ils sont également là pour les écouter lorsqu'ils en ont besoin, les consoler si nécessaire.

Les repas et les collations sont pris ensemble ainsi lorsqu'un problème survient l'enfant peut directement en parler.

Les animateurs responsables du groupe des ados tiennent particulièrement compte de leurs envies de sorties et d'activités.

Les différents liens qui se tissent ont toute leur importance que ce soit entre animateurs, entre enfants et animateurs ou entre les enfants eux-mêmes.

C'est lors de l'accueil du matin que les échanges entre animateurs et enfants sont les plus riches. Il y a également beaucoup de partage quand les animateurs participent aux différents jeux organisés avec les enfants.

Les enfants entre eux créent des liens lors des moments plus libres comme durant les goûters et les temps de midi quand les groupes se mélangent ce qui favorise les échanges entre eux.

Au niveau de l'équipe d'animation, des réunions sont planifiées avant, pendant et après la plaine. Une grande importance est accordée au « hors-plaine ». Une fois par semaine, l'équipe se retrouve autour d'un petit repas convivial ou d'une autre activité. Les échanges sont variés et nombreux et permettent ainsi une bonne cohésion de l'équipe. La bonne ambiance obtenue lors de ces activités se reflète alors à la plaine et la collaboration entre animateurs n'en est que meilleure.

3. FAVORISER L'ACCUEIL DES TOUT PETITS :

Afin de pouvoir s'occuper au mieux des enfants et de leur consacrer plus de temps, les différents groupes sont limités à 16 enfants pour trois animateurs/trices.

Les plaines ont à leur disposition du matériel adapté aux enfants de maternelle comme des chaises, des tables et des couchettes.

A «Vacances à la Buissonnière», l'équipe est la même que durant l'année scolaire. C'est rassurant pour les parents et les enfants qui les connaissent et cela les incite à venir pendant les vacances. Les enfants sont répartis sur trois sites différents, ce qui permet d'avoir de petits groupes. Il n'y a pas tout ce tumulte lié aux grandes plaines. Toute l'équipe est particulièrement attentive à l'accueil des parents et des enfants. Elle va spontanément à leur rencontre.

A Rigololand, le groupe des poussins occupe le local de la Buissonnière. On y trouve des tricycles, des trottinettes, un bac à sable, des toboggans, des maisonnettes et les enfants sont régulièrement invités à les utiliser.

Dans les autres locaux réservés aux petits, un coin détente, un coin cabane et un coin jeu, sont aménagés.

Des couchettes sont à disposition des enfants dans le local de l'accueil des petits du matin. Les enfants de 3 à 6 ans peuvent les utiliser s'ils veulent se reposer. Celles-ci sont également utilisées si un enfant ne se sent pas bien.

Durant le temps de midi, deux endroits sont utilisés pour le repas : les plus petits sont séparés des plus grands pour qu'ils puissent manger dans le calme et à leur rythme.

Les enfants font la sieste après le repas. Ils s'éveillent chacun à leur rythme. Pendant que certains dorment encore, d'autres jouent.

4. S'AMUSER EST UNE PRIORITE :

L'école dans laquelle se déroule la plaine est transformée en plaine de vacances pour ne pas que les enfants se sentent à l'école. L'aménagement des locaux est complètement changée.

Les animateurs varient les activités tout au long de la semaine : ils organisent des ateliers, des grands jeux, des petits jeux, des moments de liberté, des activités chants, danses, des activités culinaires, etc.

Les animateurs s'investissent lors des activités proposées aux enfants en jouant avec eux ou en s'amusant avec eux.

Les animateurs portent une attention particulière au décorum lors de grands jeux.

5. ETRE CREATIF ET DECOUVRIR TOUT AU LONG DE LA PLAINE :

Les locaux sont décorés en partie avec des créations collectives des enfants, leur imagination est débordante. Lorsque, par exemple, des grandes fresques sont créées, elles sont accrochées dans le local. Ainsi tout le monde peut les admirer.

Dans la mesure du possible, les créations des enfants sont différentes de par la couleur, la forme, la décoration, la taille ainsi que par la façon de les réaliser : debout, assis ou couché par terre.

Différentes sorties sont organisées pour chaque groupe. Les enfants peuvent aller à la ferme pédagogique de Baranzy, à la piscine, ils peuvent faire des promenades dans les bois, des jeux dans les bois, des promenades dans la réserve naturelle du village, des sorties à vélo, des jeux de piste dans le village, des sorties dans les plaines de jeux que comptent la commune, etc.

Les thèmes sont choisis avec les animateurs. Lors de ce choix, il y a une volonté de diversification et une place importante est laissée à l'imagination.

A Rigololand, les petits ateliers qui suivent le dîner incitent les uns et les autres à la créativité. Les enfants s'y entraînent mutuellement en choisissant l'atelier créatif, les jeux de société, l'atelier relaxation ou à l'opposé les sports extérieurs pour ceux qui ont le plus besoin de bouger.

A Mussy, les groupes qui sont de sortie vont souvent dans les bois. Les enfants ont l'occasion d'y construire des cabanes dans les arbres et durant le temps de midi, ils les font vivre en les transformant en restaurant, boutique ou encore salon de coiffure. Même les guides nature se prêtent au jeu et ils se retrouvent avec des barrettes dans les cheveux ou dans la barbe. Ceux qui restent à la plaine ont des activités différentes comme des petits jeux, du football et aussi des activités libres selon leurs envies du moment.

6. APPRENDRE LA VIE EN GROUPE, LE RESPECT DE LA NATURE ET LA CITOYENNETE :

Les enfants de 6 à 15 ans et leurs animateurs réalisent ensemble et par groupe un règlement à respecter par tous.

Lors d'ateliers et des grands jeux, les groupes d'âge sont dispersés, mélangés pour avoir des équipes.

Un tri de déchets est organisé à la plaine. Les enfants y sont sensibilisés et sont responsabilisés par rapport à lui.

Une grande attention est portée à la politesse que ce soit de la part des animateurs ou des enfants.

Les animateurs sont là pour assurer le bien-être des enfants. Ils sont à leur écoute, les rassurent au début de la plaine, les consolent parfois, les encouragent et les félicitent souvent.

I 3. LES MOYENS POUR LES ATTEINDRE :

1. INFRASTRUCTURES ET MATERIEL :

L'Administration communale met à la disposition ou loue des locaux et leur espace extérieur pour une bonne organisation des plaines. Il y a :

Rigololand à Musson, pour les enfants de 3 à 15 ans, depuis 1998 (créé en 1974), durant 4 semaines en juillet :

- la Buissonnière, rue Jean Laurent, 47, pour les enfants de 3 ans (les poussins),
- l'école de la Fédération Wallonie Bruxelles, place de l'Abbé Goffinet, 22, pour les enfants de 4 à 11 ans,
- la salle de l'Union pour les ados de 12 à 15 ans.

Vacances à la Buissonnière à Musson, pour les enfants de 2 ans et demi à 12 ans, depuis 2004 à Pâques et durant la 2^{ème} quinzaine d'août :

- la Buissonnière, rue Jean Laurent, 47, pour les enfants de 3 à 5 ans,
- l'école de la Fédération Wallonie Bruxelles, place de l'Abbé Goffinet, 22, pour les enfants de 5 à 8 ans,
- le centre sportif, rue de France, 31, pour les enfants de 8 à 12 ans.

Plaine nature à Mussy-la-Ville pour les enfants de 3 à 15 ans, depuis 2007 et de 3 à 6 ans depuis 2016, durant les 4 premières semaines de l'été :

- l'école communale, rue du Paquis, 2, pour les enfants de 6 à 15 ans,
- un module pour les enfants de 3 à 6 ans.

L'Administration communale fournit le matériel nécessaire aux différentes activités programmées et aux bricolages. Les deux véhicules communaux de 9 places sont mis à la disposition des plaines.

Les jours qui précèdent la plaine, l'équipe d'animation, aidée par les ouvriers communaux, installe le matériel et aménage les locaux du mieux qu'elle peut avec des affiches et des panneaux colorés (certaines implantations étant louées, rien ne peut être accroché aux murs).

2. FONCTIONNEMENT ET ENCADREMENT DE L'EQUIPE :

Afin d'offrir aux enfants un programme d'activités variées répondant aux objectifs détaillés dans le présent projet, le coordinateur de chaque lieu programme plusieurs réunions de préparation à partir du mois d'avril. Lors de ces réunions, l'équipe réfléchit et planifie les différents thèmes. Puis les animateurs sont invités à rendre un planning d'activités par semaine et à prévoir le matériel dont ils auront besoin **ainsi que les déplacements de leurs différentes activités extérieures** afin d'effectuer la réservation des bus des TEC ou des véhicules communaux.

Deux fois par semaine, au minimum, le coordinateur évalue le fonctionnement de son équipe. A la fin, un bilan est réalisé par un sondage Google à Rigololand et les différents points à améliorer sont consignés en vue de l'organisation future.

3. ROLES ET RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS ET ENCADRANTS :

Le projet d'accueil est réalisé par les coordinateurs des plaines. Il est ensuite soumis à l'avis du pouvoir organisateur ainsi que des animateurs durant les réunions de préparation ou d'évaluation. Tous les animateurs se familiarisent avec lui et se l'approprient. Le pouvoir organisateur peut proposer des modifications que ce soit avant ou durant la plaine. Celui-ci fait confiance aux personnes de terrain et l'adapte suivant leur expérience de tous les jours.

La Directrice générale et la coordinatrice ATL :

Coralie Roskam et Isabelle Durtka assurent la préparation et le suivi administratif des plaines et supervisent l'organisation des activités.

Elles organisent le suivi des différents paiements à la commune avant le début de la plaine afin de décharger les coordinateurs pour qu'ils puissent se consacrer à leurs vraies tâches qui sont multiples.

Elles envoient un courrier à tous les jeunes Mussonais qui arrivent à leurs 16 ans afin de les motiver à obtenir le brevet d'animateur.

Le/la coordinateur/trice :

Le coordinateur est un animateur breveté, âgé de 20 ans au moins et qui est le garant du projet pédagogique de la plaine. Il supervise la préparation des activités, anime les réunions d'équipe (pendant le dîner ou en fin de journée) durant lesquelles il dresse une évaluation des activités et leur déroulement. Il stimule la créativité des animateurs. Il tisse des liens avec les animateurs et les enfants. Il incite tous ceux-ci à en faire autant.

Il est chargé du fonctionnement général sur le site qu'il modifie et décore au maximum afin de le transformer en quelque chose de tout à fait différent d'une école.

Il assume toutes les tâches administratives. Il tient les registres de présence. Il supervise le déroulement des repas et le nettoyage.

Il veille à la sécurité des enfants et de l'équipe des animateurs sur le site et lors des activités extérieures. Il veille au respect de la discipline tant de la part de son équipe d'animation que des usagers, parents et enfants. . Il est la personne de contact pour les parents comme pour l'Administration communale.

Les animateurs :

Les animateurs sont majoritairement brevetés ou en cours de formation. La commune soutient financièrement les jeunes qui entrent dans le processus en leur remboursant complètement les frais d'inscription sur 3 ans et en leur permettant de réaliser leurs stages pratiques rémunérés lors des plaines.

Ils préparent minutieusement leurs activités et les soumettent dans les délais prévus au coordinateur. Ils sont présents aux réunions de préparation organisées avant, durant et après la plaine. Ils sont responsables de l'animation du groupe qui leur est confié. Ils assurent la surveillance des enfants, prennent les présences et pour le dîner sont à table avec les enfants. Ils assument toutes les tâches inhérentes au bien-être des enfants.

4. HORAIRE DES ACTIVITES :

Il sera détaillé dans le règlement d'ordre intérieur.

5. POUR LES PARENTS :

Une édition spéciale des « infos communales » est distribuée en toute boîte à la fin du mois d'avril. Elle explique le programme complet des activités tout au long de l'été ainsi que les modalités d'inscription et de paiement. Cette édition est également disponible sur le site de la commune, www.musson.be et au guichet du service de la population.

Pour toute question, les parents peuvent contacter la coordinatrice accueil temps libre via l'Administration communale, Isabelle Durtka : téléphone : 063/38 08 49
E-mail : isabelle.durtka@musson.be

Le projet d'accueil, qui comprend la fiche santé, est disponible sur le site de la commune. La fiche santé est envoyée en même temps que la facture et qu'un petit récapitulatif concernant les lieux, les horaires, la garderie, les jours fériés et ce dans le courant du mois de juin.

Durant les plaines, les parents peuvent rencontrer le coordinateur ou la coordinatrice et les animateurs de la plaine qu'ils souhaitent.

Les parents sont nos partenaires et leurs idées, suggestions et remarques sont les bienvenues.

II. REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

I. L'ORGANISATION QUOTIDIENNE :

1. Horaire :

De 7h30 à 9h : garderie sur demande

De 9h à 16h : activités, collations, temps libres et temps de repos

De 16h à 18h : garderie sur demande

2. Collations et repas :

Collations : les enfants apportent deux collations, une pour le matin et l'autre pour l'après-midi.

Repas : les enfants apportent leur pique-nique. **Attention il n'y a pas de frigo. Prévoyez un sac isotherme.** L'eau est à disposition à volonté.

3. Groupes d'enfants :

Voici un tableau reprenant les groupes d'enfants spécifiques à chaque plaine, les enfants étant répartis par année scolaire :

RIGOLOLAND	Plaine NATURE	BUISSONNIERE
Les enfants sont répartis en six groupes : Le groupe jaune (3-4 ans), orange (5-6 ans), vert (7-8 ans), bleu (9-10 ans), rouge (11-12 ans) et le mauve (12-15 ans).	Les enfants sont répartis en quatre groupes : - un de 3 à 5 ans - deux de 6 à 12 ans - un groupe d'ados de 12 à 15 ans	Les enfants sont répartis en trois groupes : - un de 3 à 5 ans - un de 5 à 8 ans - un de 8 à 12 ans

4. Les effets personnels :

Nous demandons aux parents d'inscrire le nom de leur enfant sur les vêtements ainsi que sur la gourde et la boîte à tartines et sur tout autre effet personnel. Merci d'éviter les accessoires superflus qui risquent d'être perdus.

Les parents fournissent à leurs enfants des vêtements adaptés aux conditions atmosphériques et pouvant être salis, kway, pull, casquette sans oublier la crème solaire.

Il est interdit d'apporter des jouets, des gsm, des consoles de jeux, des briquets ou tout autre objet qui pourrait présenter du danger.

5. Spécial « petits » :

La plaine est ouverte dès 3 ans.

Une sieste est proposée chaque jour en début d'après-midi.

A 3 ans, tous les enfants n'ont pas encore acquis la propreté. Une table à langer est donc prévue sur chaque site.

Merci aux parents de préparer un sac avec l'objet transitionnel de leur enfant (doudou) ainsi que des langes et des vêtements de rechange pour les petits accidents éventuels.

II. LES INSCRIPTIONS ET MODALITES FINANCIERES :

Les parents s'engagent à inscrire l'enfant pour la semaine complète auprès de la coordinatrice ATL de la commune de Musson. Les projets d'animation sont construits par semaine, l'inscription se fait pour l'ensemble du projet de la semaine.

Il est demandé aux parents d'avoir acquitté toutes les factures d'accueil extrascolaire, de plaines et stages précédents pour inscrire leurs enfants. Afin de les y inciter, un rappel de facture du mois précédent est joint à celle du mois actuel. Une fois par an, un rappel avec toutes les sommes en retard de paiement est envoyé. Une nouvelle sommation est envoyée en octobre. Il est alors conseillé aux parents de prendre contact avec le Cpas, si nécessaire. Après ces différents rappels, tant que les parents effectuent des démarches pour se mettre en ordre en acceptant un plan de paiement, même si toutes les sommes ne sont pas acquittées, les enfants seront acceptés. Par contre si les parents ne se manifestent pas malgré tous ces rappels, le Collège communal se réserve le droit de valider l'inscription des enfants. Le refus n'arrive qu'en dernier recours quand la procédure n'a pas abouti.

Les factures sont envoyées avant le début de la plaine. Il est demandé aux parents de les acquitter 10 jours avant le début de l'activité sous peine de devoir refuser l'accès de l'enfant.

Un forfait garderie d'un montant de 10 € est demandé par enfant et par semaine de 5 jours.

Une participation financière supplémentaire est demandée pour certaines activités spécifiques.

Pour les parents qui reprennent leur enfant au-delà de 18h, le tarif appliqué est de 3 € par quart d'heure entamé et par enfant. Ce tarif se justifie par la présence d'un animateur en heure supplémentaire entraînant un coût important pour le service.

Quelques places sont réservées pour les familles qui n'ont pas la possibilité de s'inscrire à l'avance et qui ne peuvent le faire qu'au début de la période des vacances.

La participation financière est déductible fiscalement. En temps voulu, les parents reçoivent automatiquement une attestation de déductibilité fiscale des frais de garde pour chaque enfant inscrit. L'intervention financière des parents est reprise dans le tableau ci-dessous.

	PLAINE RIGOLOLAND	PLAINE NATURE	BUISSONNIERE
Les Mussonnais	Forfait de 15 € par semaine et par enfant.	Forfait 40 €/semaine pour le 1 ^{er} enfant et 25 € pour la fratrie.	Forfait 40 €/semaine pour le 1 ^{er} enfant et 25 € pour la fratrie.
Les extérieurs à Musson	Forfait de 30 € par semaine et par enfant.	Forfait 60 € /semaine pour le 1 ^{er} enfant et 45 € pour la fratrie.	Forfait 60 € /semaine pour le 1 ^{er} enfant et 45 € pour la fratrie.
Pour tous	Forfait garderie de 10 euros pour la semaine (avant 9h et après 16h).		

III. DOCUMENTS A COMPLETER PAR LES PARENTS :

Les parents font parvenir dans les meilleurs délais le bulletin d'inscription dûment complété à l'Administration communale. Avant le début des plaines, la fiche santé leur est envoyée. Ils peuvent consulter le projet d'accueil sur le site de la commune. Celui-ci leur est fourni sur simple demande.

Les parents complètent la fiche santé et la rapportent le premier jour de présence de l'enfant sous peine de refus. Merci d'en prévoir une pour chaque enfant et chaque plaine. Pensez à la photocopier.

IV. ASSURANCE – ACCIDENT :

La Commune de Musson souscrit une assurance spécifique « Plaines de vacances », couvrant les enfants et le personnel.

En cas d'accident, l'animateur ayant l'enfant en charge prévient immédiatement le/la coordinateur/trice qui se rend sur les lieux et juge s'il est nécessaire de prévenir les parents, le médecin traitant ou le numéro d'appel d'urgence le 112.

Si besoin est, le/la coordinateur/rice prend le blessé/malade en charge et désigne un responsable de groupe qui va prendre la tête de la plaine durant son absence.

V. DISCIPLINE :

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, l'enfant fait preuve de savoir-vivre à l'égard de ses condisciples et des animateurs. Il a une attitude convenable et un langage correct. Il respecte tout ce qui est mis à sa disposition (matériel, mobilier, locaux). Tout comportement inadapté risquant de perturber le groupe est sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive. Des avertissements sont donnés. Des négociations sont prévues avec les enfants et les parents.

VI. CONTACTS UTILES :

Les plaines de vacances de la commune de Musson sont placées sous la responsabilité du Collège communal. Voici certains numéros utiles :

- service accueil temps libre, Isabelle Durtka : 063/38 08 49
- service de la population : 063/38 08 40
- la Directrice générale, Coralie Roskam : 063/38 08 55

UNIQUEMENT DURANT LA PERIODE DES PLAINES,

les coordinateurs/trices sont joignables aux numéros suivants :

Rigololand	Plaine nature	Buissonnière
Laurine GONRY 0478/066 040 Amélie PERRIN 0476/073 921 Ecole primaire des 2 rives à Musson	Valérie De Bouw Ecole communale primaire à Mussy-la-Ville : 0485/049 583	Isabelle Durtka buissonnière : 063/240 281 centre sportif : 063/67 53 72 bureau : 063/38 08 49

- FICHE SANTE -

UNE FICHE PAR ENFANT ET PAR ACTIVITE

Mon enfant est inscrit à l'activité suivante :

ENFANT

Nom : Prénom :

Numéro national :

Adresse :

N° téléphones :

PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom Lien de parenté..... Téléphone

Nom Lien de parenté..... Téléphone

3^{ème} personne de contact si les deux premières sont injoignables :

Nom Lien de parenté..... Téléphone

INFORMATIONS MEDICALES

Nom du médecin traitant : Téléphone :

Y a-t-il des données médicales spécifiques importantes à connaître pour le bon déroulement de l'activité ? (ex : problèmes cardiaques, épilepsie, asthme, diabète, mal des transports, rhumatisme, affections cutanées, handicap moteur ou mental. Indiquez aussi la fréquence, la gravité et les actions à mettre en œuvre pour les éviter et/ou y réagir ?

Quelles sont les maladies ou les interventions médicales subies par votre enfant ? (Appendicite, ...) En quelle année ?

Votre enfant est-il vacciné contre le tétanos ? OUI en quelle année
NON

Quel est le poids de votre enfant ?

INFORMATIONS MEDICALES - SUITE -

Votre enfant est-il allergique à certaines substances ou médicaments ?

OUI – NON Si oui, lesquelles :

Quelles en sont les conséquences ?

Suit-il un régime alimentaire particulier ? OUI – NON

Si oui, lequel ?

Si votre enfant prend des médicaments, merci de fournir un certificat médical, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement.

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Autres renseignements concernant votre enfant que vous jugez importants (problèmes psychiques, physiques, port de lunettes, appareil auditif, ...) ou des trucs et astuces pour nous aider à l'accueillir au mieux :

ACTIVITES / LOISIRS

Votre enfant peut-il participer aux activités proposées (sport, jeux, excursion)

OUI - NON

Si NON, précisez : quelles activités :

Pour quelle raison :

Sait-il nager ? TB / B / Moyen / Difficilement / Pas du tout

A-t-il peur de l'eau ? OUI - NON

PROTECTION ET TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Toutes les données figurant sur cette fiche santé seront utilisées afin d'accueillir au mieux votre enfant. Elles ne seront ni divulguées ni utilisées dans un autre but.

VERSO A LIRE, A DATER ET A SIGNER

AUTORISATIONS PARENTALES

A emmener votre enfant aux activités extérieures prévues par l'équipe d'animateurs, à pieds, en mini bus communal ou avec les transports en commun.

A appeler le médecin le plus proche si le/la responsable de plaine le juge nécessaire, en cas de problème de santé de l'enfant lors de son séjour dans une structure d'accueil.

A administrer les médicaments prescrits par le médecin consulté le cas échéant.

En cas de petits bobos, à appliquer :

du cédim , de l'arnica , du calmiderm , 1 pansement ,

A appeler le service 112 et faire hospitaliser l'enfant en cas d'urgence.

En cas d'urgence et dans l'impossibilité de contacter les parents, ceux-ci autorisent la responsable de la plaine à prendre toute décision concernant l'enfant (traitement médical, opération ...).

L'enfant peut-il rentrer seul à la maison ? OUI - NON

J'accepte qu'une photo de groupe avec mon enfant soit placée :

dans le local où s'organise l'activité,

au niveau d'un folder,

d'un journal,

du feuillet communal distribué en toutes boîtes,

sur le facebook de la commune,

sur le facebook du centre sportif,

sur le facebook des plaines,

Précédez la signature de la mention « lu et approuvé » ainsi que la date :